CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
à compter du 1er janvier 2017

Entre la société Territoires Graphiques, 8 Résidence Les Cygnes, rue du Dessous des Bois, 76450 Vittefleur,
siret: 802 096 370 00019, dispensée d'immatriculation en application du V de l'article 19 de la loi 96-603
du 5 juillet 1996, relative au développement du commerce et de l'artisanat, représentée par
Mde Clément Cécilia, en qualité de gérante, dûment habilitée aux fins des présentes,
(la société peut être jointe par email en cliquant sur le formulaire de contact accessible via la page contact du site),
çi-après, le "Vendeur" ou "la Société", d'une part,
et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société,
çi-après, "l'Acheteur", ou "le Client" d'autre part,
il a été exposé et convenu ce qui suit:

PRÉAMBULE

Le vendeur est éditeur de produits et services de signalisation, exclusivement à destination de consommateurs commercialisés par l'intermédiaire de son/ses site(s) internet (www.territoiresgraphiques.com).
La liste et le descriptif des biens et services proposés par la société peuvent être consultés sur le/les site(s) susmentionné(s).

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente déterminent les droits et obligations des parties, applicables dans le cadre de la vente en ligne de produits ou prestations de services proposés par le vendeur.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de produits ou services, effectuées au travers des sites internet de la société qui sont partie intégrante du contrat entre l'acheteur et le vendeur.
Le vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date de la commande. Ces CGV sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse suivante: www.territoiresgraphiques.com
La société assure également que leur acceptation soit claire et sans réserves en mettant en place une case à cocher et un clic de validation.

Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions générales de vente, et le cas échéant des conditions particulières de vente liées à un produit ou à un service. Les renseignements et indications portés sur nos catalogues, prospectus, tarifs et imprimés publicitaires, courriers electroniques, notices de montage et d'utilisation, n'engagent pas la société. La société se réserve expressément la faculté d'apporter toutes modifications de forme, de disposition, de dimensions, de conception,(en ce compris les composants et les accessoires) et de matières à ses marchandises. La société ne sera pas obligée d'intégrer les nouveaux produits aux commandes en cours du client.
Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière, sans restriction ni réserve du client à ces conditions ainsi , qu'à la renonciation à ses propres conditions générales d'achat.

Le client est tenu de vérifier la compatibilité des produits ou services de la société à ses besoins.
La responsabilité de la société ne peut être engagée sur ce fondement, le client la déchargeant de son obligation de conseil. Le client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.
Toute convention ou condition particulière dérogeant aux présentes ne sont valables qu'après avoir été acceptées formellement par écrit par la société dans la confirmation de commande ou le bulletin de livraison.
Le fait que la société ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 3 - CONCLUSION DU CONTRAT EN LIGNE

Les commandes émises par le client sont sujettes à l'acceptation par la société, sous forme d'une confirmation de commande écrite, qui pourra lui être adressée par tous moyens, sauf livraison de la marchandise valant acceptation.
Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de la société.
Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse email communiquée).
Le client devra suivre une série d'étapes spécifique à chaque produit offert par le vendeur pour pouvoir réaliser sa commande.Toutefois les étapes décrites ci-après sont systématiques:
- informations sur les caractéristiques essentielles du produit ou service,
- choix du produit, le cas échéant de ses options et indication des données essentielles du client (identification, adresse, ...),
- acceptation des présentes cgv,
- vérification des éléments de la commande et, le cas échéant, correction des erreurs,
- livraison des produits.

Le client recevra un accusé de réception de la commande la confirmant, et le cas échéant une confirmation par courrier electronique du paiement de la commande.

Il pourra télécharger un exemplaire au format .pdf des présentes cgv. Pour les produits livrés, cette livraison se fera à l'adresse indiquée par le client.
Aux fins de bonne réalisation de la commande, et conformément à l'article 1316-1 du code civil, le client s'engage à fournir ses éléments d'identification véridiques. Le vendeur se réserve la possibilité de refuser la commande, par exemple pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi, ou pour tout motif légitime.
En cas de détérioration du crédit du client, la société se réserve la possibilité d'exiger un paiement avant la mise en fabrication des produits, ou avant livraison, chaque cas étant examiné en particulier et la décision appartenant à la société.

Une commande acceptée par la société ne pourra, sauf accord express, être annulée par le client, faute de quoi l'intégralité du prix de la commande sera facturée et immédiatement exigible au client. Le paiement s'entend de l'encaissement du prix.
Une commande définitive ne peut être modifiée que par accord express préalable et écrit des parties. Lorsque le versement d'un acompte est convenu à la commande, celle çi ne devient définitive qu'à réception de cet acompte.

ARTICLE 4 - PRIX

En application de l'article 293 B du code général des impôts, les prix des produits ou services vendus au travers des sites internet sont indiqués en euros nets et précisément déterminés sur les pages de descriptif des produits ou services et de confirmation de commande. Ils sont également indiqués en euros nets sur la page de commande des produits, et hors frais spécifiques d'emballage et d'expédition.
Pour tous les produits expédiés hors Union Européenne et/ou Dom-Tom, le prix est calculé hors taxes automatiquement sur la facture.
Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état, sont succeptibles d'être exigibles dans certains cas. Ces droits et sommes ne relèvent pas du vendeur, ils seront à la charge de l'acheteur et relèvent de sa responsabilité (déclarations, paiements aux autorités compétentes, etc...). Le vendeur invite à ce titre l'acheteur à se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales correspondantes.
La société se réserve la possibilité de modifier ses prix à tous moments pour l'avenir.
Les frais de télécommunications nécessaires à l'accès aux sites internet de la société sont à la charge du client.
Le cas échéant également, les frais de livraison.
Toute modification, soit dans les tarifs de transport, les distances kilométriques, les droits de douane ou taxes, soit dans les prix des matières premières ou de la main d'oeuvre, résulatnt d'une cause qui nous est étrangère, est succeptible d'entraîner une révision du prix convenu que le client accepte d'avance de supporter. Cette révision sera déterminée par stricte référence aux éléments objectifs qui l'ont nécessité.
Le client pourra, si la révision du prix dépasse 12% du prix initial renoncer à la commande.

ARTICLE 5 -PRODUITS ET SERVICES

Les caractéristiques essentielles des biens, des services et leurs prix respectifs sont mis à disposition de l'acheteur sur les sites internet de la société. Le client atteste avoir reçu un détail des frais de livraison ainsi que des modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat. Le vendeur s'engage à honorer la commande du client dans la limite des stocks de produits disponibles uniquement. A défaut le vendeur en informe le client.
Ces informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française. Conformément à la loi française,elles font l'objet d'un récapitulatif et d'une confirmation lors de la validation de la commande.
Les parties conviennent que les illustrations ou photographies des produits offerts à la vente n'ont pas de valeur contactuelle.
La durée de validité de l'offre des produits ainsi que leurs prix est précisée sur les sites internet de la société, ainsi que la durée minimale des contrats proposés lorsque ceux-çi portent sur une fourniture continue ou périodique de produits ou services.

ARTICLE 6 - TRANSFERT ET RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des produits est suspendu jusqu'au complet encaissement du prix de ces derniers en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire notamment insérée dans les conditions générales d'achat du client, est réputée non écrite, conformément aux textes en vigueur.

Le droit de propriété de la société s'étend aux améliorations et adjonctions apportées par le client à la marchandise.
De convention expresse, la société pourra se prévaloir des droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de proprieté, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et la société pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.
Le client est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre les marchandises livrées. Cependant, il ne peut les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. Le client s'oblige à informer sans délai la société de l'identité exacte et complète du sous-acquéreur, auquel il fera connaître la réserve de propriété de la societé, au plus tard au moment de la conclusion du contrat. En cas de revente de la marchandise livrée, que le client y soit ou non autorisé, ce dernier déclare d'ores et déjà céder à la société la créance née de la vente au sous-acquéreur et autoriser la société à percevoir le prix dû par le sous-acquéreur à due concurrence de sa créance sur le client.
Les frais entrainés par la revendication de marchandise ou de son prix en cas de revente sont à la charge exclusive du client.
La société pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à échéance, la résolution de la vente aprés envoi d'une simple mise en demeure, de même la société pourra unilatéralement, aprés envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser à la charge du client, un inventaire de ses produits en possession du client, qui s'engage d'ores et déja à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des produits de la société soit toujours possible. La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises (pertes, endommagement, ...) soient transférés au client dés leur livraison à celui-çi.

ARTICLE 7 - MODALITÉS DE LIVRAISON

Les produits sont livrés à l'adresse de livraison qui a été indiquée lors de la commande et le délai indiqué.

Sauf disposition expresse contraire, la livraison intervient au départ de la société (soit Ex-Works selon les incoterm CCI 2010) ou, le cas échéant, de celle de notre sous-traitant chargé de remettre au client les produits finis.
Il appartient au client d'organiser l'enlèvement de la marchandise en prenant attache avec le vendeur.
Les marchandises voyagent aux risques du client, même lorsque leur prix est convenu frais de transport inclus et/ou même lorsque nous acceptons de désigner le transporteur pour compte du client.
Le client supporte donc seul les pertes et préjudices découlant d'une mauvaise exécution du transport.
Lorsque le vendeur désigne le transporteur, il le fait au nom, pour le compte, et aux frais et risques du client, qui a seul la qualité d'expéditeur et/ou de donneur d'ordre. La société ne supporte aucune responsabilité au titre de l'organisation du transport.
Le destinataire doit vérifier à réception l'état de la marchandise et sa conformité au contrat de vente, ses qualités, poids, nombre de colis et dimensions par rapport à la liste de colisage et/ou au document de transport.
Il lui appartient, en cas de perte, de manquants, d'avaries, ou de retards, survenus au cours du transport et/ou constatés à la livraison de prendre immédiatement des réserves précises et motivées à l'égard du transporteur, de l'informer et/ou d'exercer, dans les formes et délais légaux, tous recours contre le transporteur, notamment conformément aux articles L133-3 et L133-4 du code du commerce, sous peine de perdre ses droits à indemnisation contre le transporteur responsable.

ARTICLE 8 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la société, notamment par suite de retard de la part de nos fournisseurs, indisponibilité de livraison à l'adresse du client, mise en revue de pièces essentielles, grèves, ou tout autre cas de force majeure. En aucun cas le dépassement du délai indiqué ne pourra entraîner ni annulation de la commande, ni paiement de dommages et intérêts, ni pénalités d'aucune sorte.
Le délai ne prend pas en compte le délai de préparation de la commande.
Lorsque la livraison nécessite une prise de rendez-vous avec le client, la procédure de cette dernière fera l'objet d'une notification annexe aux présentes. Lorsque le client commande plusieurs produits en même temps, ceux-çi peuvent avoir des délais de livraison différents et acheminés selon des modalités différentes, partant le délai de livraison sera estimé au meilleur des possibles et ne saura être contractuel.

Par les conditions et modalités de l'article L138-2 du code de la consommation., le vendeur à la possibilité de résoudre le contrat. Le vendeur procède alors au remboursement de la commande et aux frais aller dans les conditions de l'article L138-3 du code de la consommation.
Le vendeur met à disposition un point de contact téléphonique (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe) indiqué dans l'email de confirmation de commande .

ARTICLE 9 - PAIEMENT

Sauf disposition expresse contraire, les factures sont payables au siège de la société en euros :
- avant la mise en fabrication en cas de refus de couvrerture de la créance par notre assureur-crédit
- 30 jours après la date de facture par virement ou par mandat administratif

Le client peut effectuer le réglement par carte de paiement ou chèque bancaire. Les cartes émises par des banques domiciliées hors de France doivent obligatoirement être des cartes bancaires internationales (mastercard ou Visa).
Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par notre prestataire de paiement. Les informations transmises sont chiffrées dans les règles de l'art et ne peuvent être lues au cours du transport sur le réseau. Une fois le paiement lancé par le client la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations.
Conformément à l'article L132-2 du code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte est irrévocable.
En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, le client autorise le vendeur à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué. Le client confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage. En cas d'erreur ou d'impossibilité de débiter la carte la vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.
En cas de retard de paiement, les sommes dues portent de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou de rappel, intérêts au taux légal majoré de 5 points de pourcentage, cette pénalité de retard ne pouvant en tout état de cause être inférieure à trois fois le taux de l'intérêt légal français.
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (code du commerce, D441-5), s'ajoute désormais aux pénalités de retard. Les pénalités courent à compter du lendemain de l'échéance; ils sont décomptés jour par jour et sont capitalisés après un an.Tout paiement partiel sera effectué en premier lieu aux intérêts échus, puis aux échéances les plus anciennes. En cas de non paiement à son échéance d'une facture, les autres sommes dues par le client deviendront immédiatement exigibles quels que soient les délais de paiement initialement convenus.
De plus la société est en droit de suspendre l'exécution des commmandes en cours en cas de défaut de paiement à échéance d'une somme quelconque. Enfin 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, le contrat concerné par l'impayé et tous les autres contrats conclus avec le client pourront être résiliés par décision unilatérale de la société.
En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilié à un défaut de paiement.
En cas de vente, de cession, de mise en nantissement, d'apport de société, de son fonds de commerce ou de son matériel nécessaire à son exploitation par le client, les sommes dues à la société deviennent immédiatement exigibles, quelles que soient les conditions convenues antérieurement. Le client ne peut faire état d'un quelconque litige ou retour au titre de la garantie pour suspendre le paiement des produits.

ARTICLE 10 - GARANTIES ET RÉCLAMATIONS

Conformément à la loi, le vendeur assume deux garanties: de conformité et relative aux vices cachés des produits.
Le vendeur rembourse l'acheteur ou échange les produits apparemment défectueux ou ne correpondant pas à la commande effectuée. Le vendeur rappelle que le client dispose d'un délai d'un an à compter de la délivrance du bien pour agir auprès du vendeur.
Toute réclamation au titre de la garantie doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec AR. En cas de défauts ou non-conformité apparents, ou de manquants, cette lettre doit être expédiée au plus tard trois jours après réception de la marchandise, à peine de forclusion.
La réparation ou le remplacement gratuit ne peut être accordé qu'après examen, par la société, soit de photographies des défauts, soit si la société le juge nécessaire, des pièces défectueuses, qui doivent êtres envoyées aux frais du client, franco de port et d'emballage aux frais et risques du client. Les frais du retour sont remboursés au client si la réclamation est admise. Si par contre, les réclamations formulées par le client sont injustifiées, la société sera en droit de lui facturer tous les frais de déplacement, de contrôle des marchandises et de transport.
En cas d'impossibilité de réparer ou de procéder à une livraison de remplacement, le client est en droit de demander une réduction de prix ou, si la chose livrée est impropre à son usage, de demander la résolution du contrat.
Les conséquences d'une usure normale, d'un mauvais entretien, d'un usage inapproprié, d'un stockage inadapté, d'un non-respect des consignes de montage, ou des préconisations d'implantation, d'un accident extérieur, ou d'une modification du produit par le client, ou encore d'une utilisation non conforme aux normes de protection et de sécurite ou aux réglements en vigueur, sont exclues de la garantie.
De même, la garantie ne jouera pas pour les vices apparents, la preuve de la conformité d'entretien, d'usage, de montage et d'implantation incombe au client. La réparation ou le remplacement de la marchandise pendant la durée de garantie, soit un an à compter de la livraison, ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie.
Toute action en justice engagée à notre encontre doit l'être dans un délai de prescription conventionnel de 1 an courant à compter de la découverte du défaut.

ARTICLE 11 - DISPONIBILITÉ ET PRÉSENTATION

Les commandes seront traitées dans la limite de nos stocks disponibles ou sous réserve des stocks disponibles chez nos fournisseurs. En cas d'indisponibilité d'un article pour une période supérieure à 10 jours ouvrables, le client sera immédiatement prévenu des délais prévisibles de livraison et la commande de cet article pourra être annulée sur simple demande.
Le client pourra alors demander un avoir pour le montant de l'article ou son remboursement.

ARTICLE 12 - NULLITÉ ET MODIFICATIONS DU CONTRAT

Si l'une des stipulations des présentes était annulée, cette nullité n'entrainerait pas la nullité des autres stipulations qui continueraient de produire leurs effets. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant. En adhérant à ces CGV, le client consent à ce que la société collecte et utilise ces données pour la réalisation du présent contrat. En saisissant votre adresse email sur l'un des sites de la société vous recevrez des emails concernant des informations et des offres promotionnelles concernant des produits et services édités par la société et ses partenaires. Le client peut se désinscrire à tout instant.
Il lui suffit de cliquer sur le lien présent à la fin de nos emails ou de contacter le responsable du traitement par lettre RAR.
La société effectue sur l'ensemble de ses sites un suivi de la fréquentation.

ARTICLE 14 - CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité du vendeur n'est engagée que dans les strictes conditions et limites fixées aux garanties. Le versement d'indemnités ou de dommages interêts est exclu. Le client renonce en particulier à la réclamation de dommages tels que ceux causés à des biens distincts de l'objet du contrat, le manque à gagner ou le préjudice moral.
En aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable pour non-conformité des produits à une norme ou spécification propre au pays d'importation qui ne lui aurait été notifiée lors de la commande et qu'elle n'aurait pas expressément acceptée.
Il est stipulé une clause limitative de responsabilité du vendeur pour la réalisation de la prestation à 500 euros.

ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

L'éxécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'éxécution. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

ARTICLE 16 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Les marques, noms de domaine, produits, logiciels, images, vidéos, plans, schémas, spécifications techniques et commerciales, documents de préconisation, résultats d'essais, catalogues, brochures, notices, brevets, modèles et dessins demeurent la propriété exclusive de la société. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est expressément et strictement interdite. Toute infraction fera l'objet de plaintes et poursuites sans autres formes de préavis ni de conciliations.

ARTICLE 17 - DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions et les ventes et prestations de service qu'elles régissent, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées sont soumises au droit français, à l'exclusion des dispositions de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandies en date du 11 avril 1980.

ARTICLE 18 - CONTESTATIONS ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation relative au contrat (y compris au titre de son extinction sur le fondement de l'article L442-6 du code du commerce) sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Rouen à qui attribution de compétence est faite, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.